Quel tarif est encodé dans le compteur à budget / le compteur communicant en mode prépaiement ?

Notre réponse

Attention ! *Si vous êtes **client protégé**, voyez notre fiche Je suis client protégé, le tarif social est-il encodé dans mon compteur à budget / mon compteur communicant en mode prépaiement ?*

Le tarif encodé dans votre compteur est un tarif moyen. En effet, il serait trop compliqué pour le gestionnaire de réseau de distribution d'encoder pour chaque client le tarif qui correspond à son contrat.

Toutefois, en ce qui concerne votre facturation, vous conservez bien le tarif du contrat que vous avez signé : la régularisation se fait lors de la facture annuelle.

Pour plus d'informations, voyez notre fiche Est-ce normal de recevoir une facture de régularisation alors que j'ai un compteur à budget / un compteur communicant en mode prépaiement ?

Attention ! Avoir un compteur à budget ou le mode prépaiement **n'ouvre pas le droit au tarif social.**

Références légales

Documents type

Date de mise à jour: Mardi 24/05/22